M.E.S., Numéro 142, Vol. 2, septembre – octobre 2025
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, septembre - octobre 2025

COOPÉRATION SÉCURITAIRE RÉGIONALE ET SOUVERAINETÉ NATIONALE.

Analyse du rôle du CONOPS dans la recomposition de la paix et de la sécurité en République Démocratique du Congo

par

Hugo ILONDO EFONDO
Chef de Travaux à l'UPN,
Doctorant, Faculté des Sciences Sociales, Département des Relations Internationales,
Université de Kinshasa

Résumé

Ce texte étudie le CONOPS, instauré par l'Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda, comme mécanisme de coopération sécuritaire régionale face aux menaces transnationales de l'Est. Conçu comme un outil hybride militaire et diplomatique, il vise la coordination des opérations, la gestion des frontières et la neutralisation des groupes armés. Toutefois, il reste ambivalent : facteur potentiel de stabilisation, mais aussi risque de dépendance sécuritaire et d'érosion de la souveraineté. Son efficacité dépend d'un renforcement interne de l'État congolais et de son intégration dans l'architecture africaine de paix et sécurité.

Mots-clés : *CONOPS (Concept of Operations), coopération sécuritaire régionale, souveraineté nationale, sécurité transnationale, architecture africaine de paix et sécurité*

Abstract

This text studies the CONOPS, established by the Washington Agreement between the DRC and Rwanda, as a mechanism for regional security cooperation in the face of transnational threats from the East. Designed as a hybrid military and diplomatic tool, it aims at coordinating operations, managing borders, and neutralizing armed groups. However, it remains ambivalent: a potential factor of stabilization, but also a risk of security dependence and erosion of sovereignty. Its effectiveness depends on an internal strengthening of the Congolese State and its integration into the African peace and security architecture.

Keywords *: CONOPS (Concept of Operations), regional security cooperation, national sovereignty, transnational security, African peace and security architecture*

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance en 1960, la République Démocratique du Congo n'a jamais connu une stabilité sécuritaire durable. L'immensité de son territoire, la porosité de ses frontières, la richesse de ses ressources naturelles et la fragilité institutionnelle de l'État en ont fait un espace convoité et traversé par des logiques conflictuelles multiples. À partir de 1996, les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont devenues l'épicentre d'une conflictualité complexe. La présence des groupes armés étrangers a alimenté un cycle d'affrontements transfrontaliers. Parallèlement, des dizaines de milices locales, souvent liées aux communautés ou instrumentalisées par des puissances régionales ou des multinationales, ont aggravé la fragmentation sécuritaire. Cette prolifération des acteurs armés, combinée à l'exploitation illégale des ressources minières, a conféré aux conflits une dimension à la fois identitaire, politique et économique.

Les accords de paix successifs : de Lusaka (1999) à Sun City (2002), en passant par l'Accord global et inclusif et l'Accord-cadre d'Addis-Abeba (2013), ont certes permis une démobilisation partielle et l'intégration de certains groupes armés au sein de l'armée nationale, mais ils n'ont jamais abouti à une pacification définitive. La persistance d'une gouvernance faible, l'absence de contrôle effectif de l'État sur l'ensemble du territoire et la porosité frontalière ont maintenu un terrain favorable à l'instabilité. Dans ce contexte, la dimension régionale est centrale. Les conflits en RDC sont profondément liés aux dynamiques sécuritaires des pays voisins : le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, mais aussi plus largement la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Ces États ont tour à tour joué un rôle d'intervenants militaires, de parrains politiques ou de bénéficiaires économiques. La frontière Est du Congo s'est ainsi transformée en zone d'exportation d'insécurité et de recomposition des rapports de force régionaux[1].

La mise en place du CONOPS dans l'Accord de Washington de 2025 entre la RDC et le Rwanda s'inscrit dans cette trajectoire historique. Il représente une tentative d'aller au-delà des accords de paix

[1] NZONGOLA-NTALAJA, G., *The Congo : From Leopold to Kabila. A People's History*, London, Zed Books, 2002, p. 210

classiques, en introduisant un outil opérationnel visant à coordonner les actions militaires et sécuritaires entre États autrefois rivaux.

Pourtant, cette innovation se situe dans une continuité marquée par les dilemmes congénitaux : comment coopérer avec des voisins perçus comme fauteurs de guerre ? Comment renforcer la sécurité nationale tout en préservant la souveraineté dans un cadre régional dominé par des rapports de force asymétriques ? L'analyse de la dialectique entre coopération sécuritaire régionale et souveraineté nationale à travers le mécanisme CONOPS s'impose pour plusieurs raisons scientifiques et stratégiques. D'abord, elle permet de mettre en lumière la complexité des relations entre États africains dans un contexte où la sécurité ne peut plus être pensée uniquement dans les limites de la souveraineté westphalienne classique. La République Démocratique du Congo illustre parfaitement ce paradoxe : d'un côté, elle revendique son intégrité territoriale et son monopole de la violence légitime ; de l'autre, elle dépend structurellement de dispositifs régionaux et internationaux pour assurer la pacification de son territoire. La pertinence scientifique de ce sujet réside dans l'examen de la tension entre nécessité et vulnérabilité.

La nécessité découle du caractère transnational des menaces : les groupes armés, les trafics de ressources naturelles, les flux migratoires et les réseaux criminels franchissent les frontières sans difficulté. Face à cette réalité, une réponse purement nationale est insuffisante, ce qui justifie l'adoption de mécanismes conjoints comme le CONOPS. Mais cette ouverture vers la coopération comporte une vulnérabilité : elle risque de fragiliser davantage un État congolais déjà affaibli, en conférant à ses voisins une légitimité d'action militaire sur son territoire et en réduisant son autonomie stratégique. De manière précise, l'étude du CONOPS se situe à l'intersection de deux problématiques majeures. La première problématique concerne la recomposition de la souveraineté africaine face aux logiques de sécurité partagée, tandis que la deuxième porte sur la recomposition de cette souveraineté, et la capacité des dispositifs régionaux à transformer durablement des conflits enracinés dans des contextes locaux, régionaux et internationaux. La République Démocratique du Congo se trouve à un carrefour historique où la quête de paix et de sécurité se conjugue avec l'impératif de sauvegarde de sa souveraineté nationale. L'expérience des trois dernières décennies montre que les solutions strictement nationales ont échoué à endiguer les cycles de violence, tandis que les mécanismes internationaux, bien que dotés de moyens conséquents, n'ont pas permis une stabilisation durable.

Dans ce contexte, la coopération sécuritaire régionale apparaît comme une voie incontournable, car elle permet de répondre aux menaces transfrontalières en mobilisant les États voisins directement impliqués. Le CONOPS, introduit dans l'Accord de Washington entre la RDC et le Rwanda, illustre cette nouvelle orientation. En tant qu'outil opérationnel de planification et de coordination conjointe, il vise à améliorer l'efficacité militaire et sécuritaire face aux groupes armés qui opèrent dans les zones frontalières. Cependant, cette innovation soulève un dilemme fondamental. En autorisant la participation d'acteurs régionaux, historiquement liés à l'instabilité congolaise, le CONOPS ne risque-t-il pas de fragiliser davantage la souveraineté de ce pays en conférant à ces partenaires une capacité d'intervention accrue sur son territoire ? La préoccupation scientifique se situe donc dans cette tension dialectique : le CONOPS est-il un outil de renforcement de la paix et de la stabilité, en permettant à la RDC de mutualiser les ressources et les efforts de sécurité avec ses voisins ? Ou bien constitue-t-il une remise en tension de la souveraineté congolaise, en introduisant une forme d'ingérence institutionnalisée qui limite la capacité de l'État congolais à exercer pleinement son autorité ? La motivation qui guide cette étude est que le CONOPS constitue un instrument ambivalent.

D'une part, il apparaît comme une innovation susceptible d'organiser et de rationaliser la coopération sécuritaire régionale en fournissant un cadre technique, opérationnel et institutionnel de coordination entre les armées de la RDC et celles de ses voisins. En ce sens, il peut contribuer à accroître l'efficacité des opérations militaires, à mutualiser les ressources disponibles et à créer les conditions d'une meilleure maîtrise des foyers d'instabilité transfrontalière. D'autre part, le CONOPS tend à redéfinir les contours de la souveraineté nationale congolaise. Il légitime une présence et une influence accrues d'acteurs extérieurs sur le sol congolais. Ce faisant, une présence et une influence accrues d'acteurs extérieurs sur le sol congolais introduisent une tension entre l'exercice traditionnel du monopole de la violence légitime par l'État et une forme de souveraineté partagée imposée par les impératifs de sécurité collective. Ainsi, loin de restaurer mécaniquement l'autorité de l'État congolais, le CONOPS pourrait, selon les modalités de son application, fragiliser cette autorité et inscrire la RDC dans une dépendance sécuritaire prolongée vis-à-vis de ses voisins. Cette ambivalence constitue le cœur de l'analyse : le CONOPS est à la fois un outil de pacification et un facteur de reconfiguration de la souveraineté. Son efficacité et sa légitimité dépendent de la capacité de la

RDC à transformer ce mécanisme en levier de consolidation interne plutôt qu'en instrument de fragilisation de son autonomie stratégique.

Depuis l'indépendance, la République Démocratique du Congo demeure prisonnière d'une instabilité sécuritaire chronique résultant de la combinaison entre son immensité territoriale, la porosité de ses frontières, la richesse de ses ressources et la fragilité de ses institutions. Les guerres successives, de la sécession katangaise à la deuxième guerre du Congo, ont installé une conflictualité durable, particulièrement à l'Est du pays, où s'enchevêtrent groupes armés étrangers, milices locales et intérêts économiques régionaux. Malgré les multiples accords de paix, la pacification n'a jamais été pleinement atteinte en raison de la faiblesse de la gouvernance et de la persistance des influences extérieures. Le CONOPS apparaît dès lors comme un instrument ambivalent : il peut renforcer la paix par une meilleure coordination régionale, mais aussi fragiliser l'État congolais en légitimant la présence d'acteurs extérieurs sur son territoire. L'enjeu pour la RDC est de convertir ce mécanisme en levier de consolidation nationale plutôt qu'en outil d'ingérence institutionnalisée. Ainsi, le CONOPS devient un révélateur des paradoxes de la gouvernance sécuritaire africaine contemporaine, où la quête de stabilité s'articule inévitablement à une redéfinition de la souveraineté.

Afin de répondre à cette orientation formulée, cet article s'articule en trois étapes analytiques majeures. Dans une première partie, nous examinerons les fondements et la portée du CONOPS comme mécanisme de coopération sécuritaire régionale, en revenant sur son origine conceptuelle, sa transposition dans le contexte congolais et ses objectifs opérationnels. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des tensions entre le CONOPS et la souveraineté nationale congolaise, en mettant en lumière les risques de dépendance sécuritaire, les limites de son application et les dilemmes qu'il pose pour un État fragilisé. La troisième partie montrera en quoi le CONOPS peut constituer un levier de recomposition de la paix et de la sécurité, tout en redéfinissant la souveraineté congolaise dans le cadre plus large des logiques de sécurité régionale et des perspectives de consolidation interne.

I. FONDEMENTS ET PORTÉE DU CONOPS COMME MÉCANISME DE COOPÉRATION SÉCURITAIRE RÉGIONALE

1.1. Origine et signification du concept

Le terme CONOPS, acronyme de *Concept of Operations*, appartient au vocabulaire militaire et stratégique anglo-saxon. Dans son acception classique, il désigne un document ou un cadre doctrinal qui expose la manière dont une opération doit être conçue et conduite pour atteindre les objectifs fixés par le commandement. Il ne se limite pas à une planification théorique, mais constitue un outil opérationnel décrivant l'intention stratégique, les phases d'exécution, la coordination interarmées et l'allocation des moyens disponibles. Dans le langage militaire de l'OTAN et du Département de la Défense des États-Unis, le CONOPS est conçu comme un pont entre la stratégie et la tactique : il traduit la vision générale d'une mission en dispositions concrètes applicables par les forces déployées. Il fixe les objectifs opérationnels, définit les modes d'action, établit les chaînes de commandement et précise les règles d'engagement. Sa vocation est donc de fournir une compréhension partagée de l'opération, aussi bien pour les décideurs politiques que pour les acteurs militaires sur le terrain.

Dans le domaine de la sécurité internationale, le CONOPS a progressivement été adopté comme un instrument de coordination dans les opérations multinationales ou inter-agences. Qu'il s'agisse de coalitions militaires, de missions de maintien de la paix ou de dispositifs conjoints, le CONOPS permet d'harmoniser les actions d'acteurs aux doctrines et aux intérêts parfois divergents, en leur offrant un cadre de convergence[2]. Appliqué au cas de la République Démocratique du Congo, le CONOPS désigne la mise en place d'un mécanisme de coordination opérationnelle entre la RDC et ses voisins, notamment le Rwanda, pour lutter contre les groupes armés transfrontaliers. Il constitue ainsi une transposition de l'outil doctrinal militaire vers un cadre politico-sécuritaire régional, visant à organiser des opérations conjointes tout en donnant un fondement institutionnel à la coopération sécuritaire. Le CONOPS, dans ce contexte, n'est pas seulement une méthode de planification militaire ; il devient un instrument diplomatique et sécuritaire hybride, à la croisée des impératifs de sécurité collective et des enjeux de souveraineté nationale[3].

[2] VEGO, M., *Joint Operational Warfare : Theory and Practice*, Newport : U.S. Naval War College, 2009, p. 287
[3] SMITH, D.- J., *Opérationnel Art : Theory and Practice*, Carlisle : U.S. Army War College Press, 2018, p.120.

1.2. Sa transposition au contexte congolais et régional : cadre de l'Accord de Washington RDC-Rwanda

L'introduction du CONOPS dans le contexte congolais ne peut être comprise qu'à la lumière des dynamiques régionales de sécurité qui structurent l'Afrique et la région des Grands Lacs depuis les années 1990. Contrairement à son usage originel dans les armées occidentales, où il constitue un instrument technique de planification des opérations militaires, le CONOPS prend ici une signification politique et diplomatique particulière : il devient un mécanisme bilatéral de coopération sécuritaire, conçu pour réguler les relations entre deux États historiquement antagonistes, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. L'Accord de Washington, signé en 2024, marque une étape décisive dans la tentative de rapprochement sécuritaire entre Kinshasa et Kigali. Cet accord visait principalement à définir un cadre opérationnel pour lutter contre les groupes armés qui continuent de déstabiliser l'Est de la RDC, au premier rang desquels les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), considérées par Kigali comme une menace existentielle. Pour Kinshasa, il s'agissait à la fois de réduire la pression militaire exercée par le M23, perçu comme soutenu par le Rwanda. Il s'agissait aussi de trouver un mécanisme permettant de canaliser les ingérences récurrentes de ses voisins en les intégrant dans une logique de coopération institutionnalisée. Le CONOPS, dans ce cadre, a été conçu comme une feuille de route opérationnelle fixant : la nature des opérations conjointes menées sur le sol congolais ; les modalités de partage des renseignements et de coordination entre les forces armées ; les zones géographiques prioritaires (Nord-Kivu et Ituri) ; les mécanismes de commandement et de suivi. Ce dispositif se veut une réponse pragmatique aux réalités du terrain : l'imbrication des menaces, la mobilité transfrontalière des groupes armés et l'incapacité d'un seul État à éradiquer ces foyers d'insécurité rendent nécessaire une action coordonnée. Néanmoins, dans le cas congolais, cette transposition prend une coloration sensible.

Alors que dans son acception militaire traditionnelle le CONOPS vise à renforcer la cohérence des forces alliées, dans le contexte régional il implique que la RDC accepte la présence, l'influence et parfois l'autorité de puissances voisines sur son territoire. Ainsi, le CONOPS RDC–Rwanda devient un mécanisme hybride : il est à la fois un outil de coopération sécuritaire, cherchant à pacifier une zone d'instabilité chronique, et une modalité diplomatique, destinée à réorganiser les rapports bilatéraux entre Kinshasa et Kigali. Son efficacité ne dépendra pas uniquement de la qualité de la planification opérationnelle, mais aussi de la confiance politique, des équilibres géopolitiques régionaux et de la capacité de la RDC à préserver son autonomie stratégique dans ce processus[4]. En d'autres termes, la transposition du CONOPS dans le contexte congolais traduit la transformation d'un instrument technique en vecteur de recomposition sécuritaire et politique à l'échelle régionale. Le CONOPS introduit dans le cadre de l'Accord de Washington entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda ne se limite pas à une simple mesure technique de coordination militaire.

Il s'agit d'un mécanisme à plusieurs dimensions, conçu pour répondre à la fois aux urgences sécuritaires immédiates et aux enjeux structurels liés à la pacification de l'Est du Congo. Sa première finalité, la plus visible, est de renforcer les capacités opérationnelles des forces congolaises dans leur lutte contre les groupes armés, notamment les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), le M23 et une multitude de milices locales. Dans un espace frontalier où les menaces s'entrecroisent et se déplacent sans contrainte, le CONOPS vise à instituer des opérations conjointes permettant une meilleure coordination dans le partage de renseignements, dans la planification des interventions et dans la sécurisation des zones sensibles. Mais au-delà de ce volet opérationnel, le CONOPS répond également à une ambition institutionnelle. En instaurant un cadre formalisé de coopération, il cherche à transformer la relation entre Kinshasa et Kigali, longtemps marquée par la méfiance et les accusations mutuelles, en une relation régulée par des mécanismes officiels. En cela, le CONOPS dépasse le cadre strictement militaire et devient un instrument diplomatique visant à encadrer les interactions sécuritaires, à réduire les risques d'escalade et à réintroduire un minimum de confiance entre deux États historiquement antagonistes[5].

Le CONOPS porte une dimension stratégique qui touche directement à la recomposition de la paix et de la souveraineté dans la région des Grands Lacs. Pour la RDC, accepter un tel mécanisme revient à intégrer ses voisins dans la gestion de ses crises sécuritaires, dans l'espoir de transformer des logiques d'ingérence en dynamiques de coopération contrôlée. Cette approche suppose que la sécurité congolaise ne peut être pensée qu'à travers une logique régionale, où la souveraineté cesse d'être une barrière absolue

[4] REYNTJENS, F., *The Great African War : Congo and Regional Geopolitics, 1996–2006*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 23-24.

[5] AUTESSERRE, S., *The Trouble with the Congo : Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 50.

pour devenir un espace de négociation et de partage. Toutefois, une telle ouverture comporte le risque d'accentuer la dépendance de la RDC vis-à-vis de ses voisins, en légitimant leur présence et leur influence sur son territoire. Le CONOPS apparaît donc comme une tentative d'équilibrer deux exigences contradictoires : d'une part, répondre à l'urgence sécuritaire par une coopération plus étroite, et d'autre part, préserver l'autonomie stratégique et l'autorité exclusive de l'État congolais.

1.3. Logiques de la coopération sécuritaire en Afrique centrale

La configuration sécuritaire de la République Démocratique du Congo illustre de façon paradigmatique l'impossibilité d'aborder les conflits contemporains à travers une perspective strictement nationale. L'instabilité qui sévit dans l'Est du pays dépasse largement les frontières congolaises, tant par l'origine des acteurs impliqués que par la nature des dynamiques qui alimentent la violence. Les groupes armés étrangers, tels que les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda issues des flux consécutifs au génocide de 1994, ou encore certaines milices ougandaises et burundaises, s'implantent dans l'espace congolais tout en maintenant des liens organiques avec leurs pays d'origine. De même, les rébellions congolaises trouvent fréquemment appui auprès de parrains extérieurs, ce qui brouille davantage la distinction entre menace interne et menace externe. À cette dimension politico-militaire s'ajoute un facteur économique qui renforce l'interdépendance des insécurités. L'exploitation et la contrebande des ressources naturelles, notamment l'or, le coltan ou la cassitérite, alimentent des circuits transfrontaliers dans lesquels sont impliqués des acteurs locaux, régionaux et internationaux. Le conflit congolais se transforme ainsi en un espace d'économie de guerre intégrée, où la frontière nationale devient une zone de transit plutôt qu'une barrière de protection[6].

Face à ces réalités, l'approche exclusivement congolaise de la sécurité apparaît structurellement insuffisante. Les frontières poreuses empêchent toute pacification isolée et rendent nécessaire la mise en place de dispositifs collectifs, capables de coordonner les actions militaires, de partager les renseignements et de contrôler les flux économiques illicites. La paix en RDC ne peut être obtenue qu'à travers une logique régionale de sécurité, car les menaces qui la déstabilisent sont par essence transnationales. Le recours au CONOPS s'inscrit dans cette nécessité. En créant un cadre de coopération avec les voisins directs, il cherche à dépasser les limites d'une action unilatérale et à institutionnaliser une réponse commune. Toutefois, ce besoin d'approche régionale soulève un paradoxe : si la coopération est indispensable pour neutraliser les menaces transfrontalières, elle implique une ouverture de la souveraineté nationale à des acteurs extérieurs, parfois perçus comme agresseurs. La dialectique entre exigence de sécurité régionale et affirmation de l'autonomie étatique devient alors le cœur du problème congolais.

La situation sécuritaire de la République Démocratique du Congo a constamment mobilisé les organisations régionales africaines, conscientes que l'instabilité de ce vaste territoire a des répercussions directes sur la stabilité de l'ensemble du continent. L'Union africaine, en affirmant le principe des « solutions africaines aux problèmes africains », a multiplié les cadres normatifs et politiques destinés à accompagner la RDC dans sa quête de paix. Ses interventions demeurent toutefois davantage politiques que militaires, se traduisant par des médiations, des initiatives diplomatiques et l'appui aux processus de dialogue. Malgré ces efforts, la lourdeur institutionnelle et la difficulté à mobiliser des moyens opérationnels limitent l'efficacité de l'Union africaine sur le terrain congolais. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) représente une autre tentative d'ancrer la paix dans une logique régionale. Issue du Pacte de Nairobi de 2006, elle a pour ambition de créer un espace de stabilité et de coopération entre les pays directement concernés par les conflits congolais. La CIRGL a contribué à la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de 2013, qui engageait les États de la région à ne plus soutenir de groupes armés opérant en RDC et à œuvrer pour la reconstruction institutionnelle. Toutefois, la faiblesse des mécanismes de suivi et le manque de confiance entre États ont réduit l'impact réel de cette organisation[7].

La SADC, à laquelle la RDC appartient, a quant à elle joué un rôle plus concret par l'envoi de contingents militaires, notamment dans le cadre de la brigade d'intervention de la MONUSCO en 2013. Son intervention armée contre le M23 a constitué un tournant en démontrant la capacité d'une organisation régionale à infliger une défaite militaire à une rébellion soutenue de l'extérieur. Cependant, les divergences internes à la SADC, liées aux priorités géopolitiques de ses membres, ont limité la poursuite de cette dynamique offensive. Plus récemment, l'EAC, que la RDC a intégrée en 2022, a tenté d'imposer sa marque

[6] PRUNIER, G., *Africa's World War : Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p.311

[7] ULF E., GOMES PORTO, J., *La nouvelle architecture de paix et de sécurité en Afrique : promouvoir les normes et institutionnaliser les solutions*, Ashgate Publishing, 2010, p.19

par le déploiement d'une force régionale destinée à stabiliser l'Est du Congo. Cette initiative reflète une volonté d'inscrire la RDC dans un cadre de sécurité collective propre à l'EAC. Néanmoins, la présence de contingents issus de pays accusés de jouer un rôle ambigu dans le conflit, notamment le Rwanda et l'Ouganda, a suscité des contestations internes. Cela a révélé une fois de plus le dilemme de la souveraineté et de la confiance dans les partenariats sécuritaires. En parallèle de ces organisations, les États voisins continuent de peser directement sur la scène sécuritaire congolaise, tantôt comme médiateurs, tantôt comme acteurs de la déstabilisation.

Le Rwanda et l'Ouganda, en particulier, oscillent entre implication militaire justifiée par la lutte contre les groupes armés étrangers et accusation de soutien à des rébellions congolaises comme le M23. Cette double posture accentue la complexité du jeu régional, où chaque initiative de stabilisation peut être perçue comme une stratégie d'influence. Ainsi, les organisations régionales et les États voisins jouent un rôle incontournable dans les initiatives de pacification du Congo, mais leur action se heurte à des contradictions profondes. Elles oscillent entre volonté d'intégration sécuritaire et persistance de logiques nationales ou bilatérales. Dans ce contexte, le CONOPS apparaît comme une tentative de réconcilier ces dimensions, en cherchant à institutionnaliser la coopération militaire au-delà des suspicions et des rivalités historiques[8].

1.4. Objectifs et ambitions du CONOPS en RDC

Le CONOPS, instauré dans le cadre de l'Accord de Washington entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, a pour finalité première de neutraliser les groupes armés qui déstabilisent l'Est du pays. Face à des acteurs tels que les FDLR, le M23 ou diverses milices locales, dont la mobilité transfrontalière et l'implication dans la contrebande minière défient les capacités d'une réponse strictement nationale, ce mécanisme cherche à instaurer une approche coordonnée entre la RDC et ses voisins. Il vise à combiner les forces militaires congolaises et les moyens opérationnels régionaux afin de réduire l'influence de ces groupes et de rétablir l'autorité de l'État sur les zones en conflit. Au-delà de la lutte armée, le CONOPS introduit une dimension de coopération stratégique fondée sur la planification et la coordination interarmées. En remédiant à l'absence historique de communication et de synchronisation entre la RDC et ses voisins, il cherche à éviter les opérations concurrentes et les malentendus diplomatiques qui ont longtemps nourri l'instabilité.

Par le partage de renseignements, la définition concertée des zones d'intervention et la mutualisation des efforts, il tend à accroître l'efficacité des actions militaires tout en consolidant la confiance régionale. L'objectif global du CONOPS dépasse la neutre neutralisation des menaces : il s'agit d'une tentative de transformation structurelle de la sécurité régionale. En convertissant les zones frontalières longtemps marquées par la méfiance et la violence en espaces de coopération et de stabilisation, la RDC espère favoriser le retour de la paix, la réouverture des voies économiques et la restauration de la souveraineté étatique. Ce dispositif se présente ainsi comme un instrument de recomposition sécuritaire visant à reconstruire durablement la stabilité dans une région où l'autorité nationale reste encore fragile et disputée.

II. LE CONOPS FACE À LA SOUVERAINETÉ NATIONALE CONGOLAISE : TENSIONS ET DILEMMES

2.1. Les enjeux de souveraineté dans un État fragile

La souveraineté, traditionnellement définie comme l'autorité exclusive de l'État sur son territoire et le monopole de la violence légitime, se trouve profondément remis en question dans le contexte congolais. Si, selon la conception wébérienne, elle implique la capacité de l'État à imposer les normes et à garantir la sécurité sans ingérence extérieure, la République Démocratique du Congo fait face à une réalité où cette autonomie est largement affaiblie. Depuis plusieurs décennies, l'État peine à exercer un contrôle effectif sur l'ensemble du territoire, en raison de la faiblesse de ses institutions, de la corruption, du déficit de gouvernance et de l'inefficacité chronique de son armée.

Cette fragilité a engendré une dépendance sécuritaire croissante à l'égard d'acteurs étrangers. Les missions onusiennes, comme la MONUC puis la MONUSCO, ainsi que les interventions régionales de la SADC, de l'EAC ou encore les opérations conjointes avec le Rwanda et l'Ouganda, ont progressivement remplacé ou suppléé les fonctions régaliennes de sécurité. Si ces interventions ont répondu à l'urgence des crises, elles ont aussi contribué à diluer la souveraineté nationale dans un système de sécurité hybride où l'État congolais partage, de fait, son autorité avec des acteurs extérieurs. Dans ce cadre déjà marqué par la

[8] BERWOUTS, K., *La paix violente au Congo : conflits et luttes depuis la Grande Guerre africaine*, Zed Books, 2017, p.121

dépendance, l'introduction du CONOPS renforce une tension structurelle entre le besoin de stabilité et la préservation de la souveraineté.

En cherchant à pallier ses faiblesses internes par la coopération militaire régionale, la RDC admet une forme de souveraineté partagée qui traduit une perte de maîtrise sur ses propres prérogatives sécuritaires. La souveraineté congolaise apparaît dès lors non plus comme un principe absolu, mais comme un espace de négociation entre autonomie nationale et dépendance stratégique, révélant la vulnérabilité d'un État contraint de déléguer une partie de son autorité pour garantir sa propre survie.

2.2. Risques et limites du mécanisme CONOPS

L'application du CONOPS expose la République Démocratique du Congo à un risque majeur de dépendance opérationnelle vis-à-vis des forces étrangères. Conçu pour renforcer la coordination régionale et neutraliser les groupes armés, le mécanisme révèle surtout la faiblesse structurelle des FARDC, dont les insuffisances en formation, en discipline et en logistique les obligent à s'appuyer sur les capacités des armées voisines. Cette dépendance risque de se traduire par une perte de contrôle sur la conduite des opérations et par une présence étrangère accrue sur le territoire national. Elle ouvre également la voie à des dérives d'instrumentalisation politique ou économique par des puissances régionales comme le Rwanda et l'Ouganda, qui, sous couvert de coopération sécuritaire, pourraient consolider leur influence et poursuivre l'exploitation illégale des ressources congolaises.

Cette dynamique s'accompagne d'une ambiguïté persistante entre coopération et ingérence. Le partenariat présenté comme équilibré se heurte à un déséquilibre réel de capacités et de confiance, nourrissant au sein de la société congolaise la perception d'une intrusion étrangère déguisée. Lorsque ces interventions débordent les objectifs sécuritaires pour interférer dans les affaires internes, elles fragilisent davantage la souveraineté nationale. Le CONOPS apparaît dès lors comme un dispositif doublement tranchant : porteur d'une promesse de stabilisation régionale, mais aussi vecteur potentiel de manipulation et de dépendance. Son efficacité dépendra essentiellement de la capacité du gouvernement congolais à en maîtriser la mise en œuvre afin qu'il serve la consolidation de l'État plutôt que les intérêts géopolitiques extérieurs[9].

2.2.1. Impact sur la perception nationale et régionale

La mise en œuvre du CONOPS en République Démocratique du Congo a suscité des réactions partagées, illustrant la complexité des rapports entre sécurité régionale et souveraineté nationale. À l'intérieur du pays, de nombreuses voix, notamment dans les provinces de l'Est, perçoivent ce mécanisme comme une concession excessive faite à des voisins historiquement considérés comme responsables de l'instabilité congolaise. Marquée par le souvenir des ingérences rwandaises et ougandaises depuis les années 1990, l'opinion publique redoute que la coopération sécuritaire n'ouvre la voie à de nouvelles formes d'exploitation des ressources et à une présence militaire étrangère durable. Le CONOPS devient ainsi, pour une partie de la population, le symbole d'une souveraineté fragilisée et d'un État dépendant de forces extérieures pour assurer sa propre sécurité. Sur le plan régional, le dispositif redessine les équilibres de pouvoir dans la région des Grands Lacs. Pour le Rwanda, il constitue une opportunité de légitimer sa présence militaire en territoire congolais sous couvert de lutte contre les FDLR, tandis que pour l'Ouganda, il confirme son rôle central dans la gestion des menaces transfrontalières.

À l'inverse, plusieurs États de la SADC y voient un affaiblissement du leadership sud-africain au profit d'une logique dominée par l'EAC. Ce repositionnement alimente la perception d'un Congo plus dépendant de ses voisins immédiats que véritablement souverain dans la définition de ses choix sécuritaires. Ainsi, loin d'être unanimement salué, le CONOPS cristallise les contradictions d'une démarche de coopération régionale qui, tout en visant la stabilisation, ravive les inquiétudes relatives à la perte d'autonomie et à la persistance d'une souveraineté sous tutelle[10].

2.2.2. Impact sur la perception nationale et régionale

La mise en œuvre du CONOPS en République Démocratique du Congo est marquée par une profonde méfiance, particulièrement dans l'Est du pays où les populations, traumatisées par des décennies d'ingérences étrangères et de conflits, redoutent qu'il ne consacre une nouvelle tutelle sécuritaire. Ce

[9] AUTESSERRE, S., *Peaceland : Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p.102

[10] MBATA MANGU, A., *The African Union and the Challenges of Peacebuilding in Africa*, Pretoria, Institute for Global Dialogue, 2012, p.135.

mécanisme, censé renforcer la stabilité, est perçu comme une atteinte à la souveraineté, surtout dans un contexte où le Rwanda et l'Ouganda, accusés de soutenir des rébellions, voient leur présence légitimée. Sur le plan régional, le CONOPS recompose les alliances : il rapproche la RDC de la Communauté d'Afrique de l'Est tout en éloignant la SADC, redéfinissant ainsi les équilibres stratégiques. Pris entre la nécessité de coopérer pour pacifier l'Est et la crainte de perdre son autonomie, l'État congolais affronte un dilemme central. Il doit choisir entre une sécurité partagée au prix d'une souveraineté limitée ou une indépendance préservée au risque d'une instabilité persistante.

III. LE CONOPS COMME LEVIER DE RECOMPOSITION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ : ENTRE OPPORTUNITÉ ET CONTRAINTE

3.1. Contribution potentielle à la pacification de l'Est de la RDC

L'un des apports majeurs attendus du CONOPS réside dans sa capacité à instaurer une coordination technique et militaire plus étroite entre les forces armées congolaises et celles des pays voisins. Là où, par le passé, les opérations militaires se sont souvent déroulées de manière isolée, sans concertation préalable et avec des objectifs parfois divergents, le mécanisme propose une planification commune qui permet de synchroniser les offensives, de partager les renseignements et de limiter les chevauchements contre-productifs. Une telle coordination vise à réduire les zones d'incertitude opérationnelle qui profitent traditionnellement aux groupes armés, en imposant une cohérence et une complémentarité dans l'action sécuritaire.

Cette dynamique de coopération a également pour ambition d'améliorer la gestion conjointe des frontières, dont la porosité a toujours constitué un facteur aggravant de l'instabilité régionale. Les espaces frontaliers entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda sont devenus des couloirs privilégiés pour les circulations de combattants, d'armes et de minerais, rendant illusoires les efforts de stabilisation strictement nationaux. En instituant une surveillance coordonnée et des mécanismes partagés de contrôle, le CONOPS cherche à transformer ces zones de vulnérabilité en espaces de régulation. Il s'agit d'un enjeu stratégique, car la pacification de l'Est ne peut se concevoir sans une maîtrise effective des frontières qui servent de points d'entrée et de sortie à l'insécurité. L'efficacité du mécanisme doit se mesurer à sa capacité à réduire progressivement les forces de nuisance des groupes armés.

En privant ces derniers de leurs sanctuaires frontaliers et en limitant leurs sources d'approvisionnement, le CONOPS ambitionne de diminuer leur influence militaire, leur capacité de mobilisation et leurs marges de manœuvre territoriales. À terme, l'affaiblissement de ces acteurs armés devrait permettre de restaurer un minimum de contrôle étatique et d'ouvrir des perspectives de réintégration, de démobilisation ou de reddition, conditions nécessaires pour envisager une paix durable. Ainsi, en renforçant la coordination technique, en sécurisant les frontières et en réduisant les capacités des groupes armés, le CONOPS se présente comme un levier de pacification. Mais cette ambition ne pourra se concrétiser que si les logiques de coopération priment sur les logiques d'influence et si la RDC parvient à transformer ce dispositif en outil de consolidation de son autorité plutôt qu'en instrument de dépendance.

3.2. Redéfinition de la souveraineté à l'ère des sécurités régionales

L'expérience du CONOPS marque une transformation profonde de la notion de souveraineté en Afrique centrale, désormais pensée non plus comme absolue, mais comme partagée et fonctionnelle. Face à des menaces transnationales qui dépassent les frontières, la sécurité impose une coopération entre États, fondée sur la mutualisation plutôt que sur l'exclusivité territoriale. Dans ce cadre, la RDC n'est plus seulement un espace d'intervention. Cependant, il peut devenir un acteur moteur de la gouvernance régionale, grâce au CONOPS comme un outil de diplomatie sécuritaire. Ce mécanisme offre ainsi l'opportunité de transformer la contrainte de coopération en ressource stratégique, permettant à l'État congolais de consolider sa légitimité et de redéfinir sa souveraineté dans un cadre régional plus intégré.[11]

3.3. Perspectives de consolidation

L'avenir du CONOPS en République Démocratique du Congo dépendra largement de la capacité de l'État congolais à en faire un instrument de consolidation interne plutôt qu'un facteur de dépendance prolongée. La première condition est le renforcement institutionnel, en particulier dans le domaine militaire et sécuritaire. Tant que les FARDC demeureront fragiles sur les plans logistique, opérationnel et disciplinaire, le pays restera tributaire de ses partenaires régionaux. Investir dans la professionnalisation de

[11] JACKSON, R., *Quasi-States : Sovereignty*, *International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 89

l'armée, dans la reconstruction de la chaîne de commandement et dans l'efficacité des services de renseignement constitue un préalable pour réduire progressivement cette dépendance et reprendre la maîtrise de l'appareil sécuritaire. Une deuxième exigence est la capacité à négocier un équilibre entre coopération régionale et autonomie stratégique. Le CONOPS ne saurait être une abdication de souveraineté mais doit au contraire être utilisé comme un cadre où la RDC affirme ses priorités et conditionne la coopération à la préservation de ses intérêts fondamentaux. Cela implique de maintenir une diplomatie active, capable de rappeler que la sécurité collective ne peut s'imposer au détriment de l'intégrité nationale.

Dans cette optique, la RDC doit renforcer sa marge de manœuvre dans les négociations bilatérales et multilatérales afin que la coopération ne devienne pas une couverture d'ingérence, mais un outil de réciprocité et de complémentarité[12]. Le CONOPS doit être inscrit dans une vision plus large de la sécurité collective africaine. Il serait préférable que ce mécanisme ne reste pas un mécanisme bilatéral circonscrit à la relation RDC-Rwanda. Plutôt il gagnerait en légitimité et en efficacité s'il était intégré dans l'architecture continentale de paix et de sécurité portée par l'Union africaine et soutenue par les communautés économiques régionales. Cette intégration dépasserait les suspicions bilatérales et ancrerait le dispositif dans un cadre normatif et institutionnel partagé, offrant une garantie plus solide contre les dérives et les manipulations. Ainsi, la consolidation du CONOPS passe par une articulation subtile entre renforcement interne, équilibre diplomatique et inscription continentale. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra devenir un véritable levier de stabilité, contribuant à la fois à la pacification de l'Est du Congo et à la réaffirmation de la souveraineté congolaise dans un contexte de sécurité régionalisée.

CONCLUSION

L'analyse du CONOPS révèle une tension centrale entre stabilisation et souveraineté. Conçu comme un outil pragmatique de coopération régionale, il favorise la coordination militaire, la sécurisation des frontières et la réduction de l'influence des groupes armés, offrant ainsi une perspective de pacification durable dans l'Est du Congo. Cependant, en autorisant une implication accrue des forces étrangères et en plaçant la RDC dans une dépendance opérationnelle vis-à-vis de ses voisins, il fragilise l'autorité nationale. Le CONOPS incarne ainsi l'ambivalence des dispositifs de sécurité partagée en Afrique : il constitue à la fois un levier de paix et un facteur de redéfinition de la souveraineté, désormais comprise comme un équilibre précaire entre autonomie nationale et interdépendance régionale. L'analyse confirme le caractère ambivalent du CONOPS : il représente à la fois une opportunité de coopération régionale et un risque de dépendance accrue. Son efficacité dépendra de la capacité de la RDC à l'inscrire dans une politique nationale robuste de consolidation de l'État, de professionnalisation de l'armée et de maîtrise diplomatique. Sans ces conditions, le mécanisme pourrait renforcer la fragilité souveraine plutôt que la réduire.

Par ailleurs, son insertion dans un environnement sécuritaire déjà saturé de dispositifs régionaux et internationaux, comme la Force de l'EAC, la Brigade d'intervention de la MONUSCO ou les initiatives de l'Union africaine, soulève la question de la cohérence de l'architecture de paix en Afrique centrale. Le CONOPS apparaît ainsi comme une expérience stratégique à consolider et à clarifier pour éviter la dispersion des efforts et renforcer la synergie régionale au service d'une stabilité durable. L'étude du CONOPS met en lumière la nécessité de repenser la souveraineté africaine à l'ère des dispositifs sécuritaires hybrides. En interrogeant la place de la RDC dans ces cadres, se pose la question de savoir si elle demeure un espace d'intervention ordinaire ou devient un acteur capable d'influencer les règles de coopération régionale. Les mécanismes tels que le CONOPS, la Force de l'EAC ou la Brigade d'intervention de la MONUSCO traduisent une souveraineté désormais partagée, fondée sur la coordination plutôt que sur l'exclusivité étatique. Cette évolution révèle à la fois une adaptation aux menaces transnationales et un défi de légitimité, entre stabilisation collective et risque de dépendance. Le Congo apparaît ainsi comme un laboratoire de cette souveraineté africaine en mutation, appelée à devenir fonctionnelle, stratégique et fondée sur l'équilibre entre autonomie nationale et interdépendance régionale.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTESSERRE, S., *Peaceland : Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014
- AUTESSERRE, S., *The Trouble with the Congo : Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010

[12] KRASNER, S.-D, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999, p.32

- BERWOUTS, K., *La paix violente au Congo : conflits et luttes depuis la Grande Guerre africaine*, Zed Books ,2017
- BUZAN, B., & WÆVER, O., *Regions and Powers : The Structure of International Security*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003
- JACKSON, R., *Quasi-States : Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- KRASNER, S.-D, *Sovereignty: Organized Hypocrisy,* Princeton, Princeton University Press, 1999
- MBATA MANGU, A., *The African Union and the Challenges of Peacebuilding in Africa,* Pretoria, Institute for Global Dialogue, 2012
- NZONGOLA-NTALAJA, G., *The Congo : From Leopold to Kabila. A People's History,* London, Zed Books, 2002
- PRUNIER, G., *Africa's World War : Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford, Oxford University Press, 2009
- PUGH, M., COOPER N., & GOODHAND, J., *War Economies in a Regional Context: Challenges of Transformation,* London, Routledge, 1999
- REYNTJENS, F., *The Great African War : Congo and Regional Geopolitics, 1996–2006,* Cambridge, Cambridge University Press, 2009
- SMITH, D.- J., *Opérationnel Art : Theory and Practice*, Carlisle : U.S. Army War College Press, 2018
- ULF E., GOMES PORTO, J., *La nouvelle architecture de paix et de sécurité en Afrique : promouvoir les normes et institutionnaliser les solutions,* Ashgate Publishing, 2010
- VEGO, M., *Joint Operational Warfare : Theory and Practice*, Newport : U.S. Naval War College, 2009
- WILLAME, J.-C., *L'odyssée Kabila. Trajectoire pour un Congo nouveau* ? Paris, Karthala, 1999